

DECISION DU MAIRE

N° 435

DATE
28 mai 2024

Attribution du marché n°24-029 relatif à l'achat et la livraison de matériel, de produits et d'outillage spécifiques pour les ateliers municipaux de la ville (4 lots)

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22, 4^{ème} alinéa, L.2131-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les R. 2124-1 et suivants, R. 2131-16 et suivants, R. 2131-19 et suivants et R. 2161-2 et suivants relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu le budget communal,

Vu le rapport d'analyse des services,

Considérant les avis d'appel public à la concurrence publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) en date du 28/02/2024, annonce n°122749-2024; au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) en date du 28/02/2024, annonce n°24-23846 et sur le site achatpublic.com du 26/02/2024 au 26/03/2024,

Considérant qu'il a été reçu 8 offres,

Numéro de pli	Numéro du ou des lots	Nom du candidat
1	3	CARESTIA
2	4	DSC
3	4	SIDER
4	1, 4	AU FORUM BATIMENT
5	1, 4	LEGALLAIS
6	1	FOUSSIER
7	3	DISPANO
8	3	DISPANO

Considérant qu'à l'issue de la procédure, la Commission d'appel d'offres a décidé, lors de sa séance en date du 23/05/2024, d'attribuer le marché à la société suivante :

1 - D'attribuer les marchés aux sociétés suivantes :

LOTS	CANDIDAT RETENU	MONTANT HT
Lot n°1 Fourniture et outillage spécifique pour le service serrurerie	LEGALLAIS	<input checked="" type="checkbox"/> Montant du DQE 2 777,67 € HT 3 333,2 € ttc
Lot n°3 Bois et petit outillage spécifique pour le service menuiserie	CARESTIA	<input checked="" type="checkbox"/> Montant du DQE 61 112,69 € HT 73 335,23 € ttc
Lot n°4 Fourniture de matériel de plomberie	LEGALLAIS	<input checked="" type="checkbox"/> Montant du DQE 31 153,76 € HT 37 384,51 € ttc

2 – De relancer suivant la procédure négociée sans mise en concurrence :

Lot n°2 relatif à Produits métalliques, au motif d'absence d'offre.

DÉCIDE :

Article 1 :

D'attribuer le marché n°24-029 relatif à l'achat et la livraison de matériel, de produits et d'outillage spécifiques pour les ateliers municipaux de la ville aux sociétés suivantes et de fixer les dépenses définies comme suit :

LOTS	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ANNUEL MAXI HT (accord-cadre à bons de commande)
24-029A - Lot n°1 Fourniture et outillage spécifique pour le service serrurerie	LEGALLAIS 7 rue d'Atalante CITIS 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR	100 000 €
24-029C - Lot n°3 Bois et petit outillage spécifique pour le service menuiserie	CARESTIA 8 avenue Gabriel Péri 78360 MONTESSON	100 000 €
24-029D - Lot n°4 Fourniture de matériel de plomberie	LEGALLAIS 7 rue d'Atalante CITIS 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR	100 000 €

Article 2 :

Le marché est conclu pour une période de 12 mois à compter du 15 mai 2024 ou à la date de notification du marché au titulaire si celle-ci est postérieure. Il pourra être reconduit deux fois pour la même durée. La durée totale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, sera au maximum de 3 ans.

Article 3 :

D'imputer les dépenses de fonctionnement et/ou investissement afférentes à ce marché et pour la Ville de Poissy sur les crédits inscrits au budget, nature : 2158, 60632 et fonction : 020.

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 30/05/2024